



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier établi par : Cédric Scarpellini
Service des Relations internationales
Tél : 466 966 237
Courriel : cscarpellini@chd.lu

Aux Membres de la Commission de
l'Economie

Luxembourg, le 19 juin 2018

Objet : Renvoi dossier européen COM(2018)447

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer du renvoi du dossier européen relevé ci-après à la Commission de l'Economie.

COM(2018)447 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme spatial de l'Union et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et abrogeant les règlements (UE) n° 912/2010, (UE) n° 1285/2013, (UE) n° 377/2014 et la décision no 541/2014/UE

COM(2018)447-2 Annexe

SWD(2018)327-1 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

SWD(2018)327-2 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

SWD(2018)328 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

Le dossier précité relève du contrôle du principe de subsidiarité. Le délai de huit semaines a débuté le 17 juin 2018 et prend fin le 11 septembre 2018.

Résumé :

Dans sa communication du 26 octobre 2016 intitulée «Stratégie spatiale pour l'Europe», la



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission a présenté une nouvelle stratégie spatiale pour l'Europe axée sur quatre objectifs stratégiques: maximiser les avantages que représente l'espace pour la société et l'économie européenne, favoriser un secteur spatial européen mondialement compétitif et innovant, renforcer l'autonomie de l'Europe en matière d'accès à l'espace et d'utilisation de celui-ci dans un environnement sûr et sécurisé et renforcer le rôle de l'Europe en tant qu'acteur mondial et promouvoir la coopération internationale. La logique sous-tendant l'adoption de la stratégie spatiale pour l'Europe repose sur l'importance stratégique du secteur spatial pour l'Union et sur la nécessité pour le secteur spatial européen de s'adapter à l'évolution de l'environnement mondial. L'espace soutient de nombreuses politiques et priorités stratégiques de l'Union. Il peut jouer un rôle crucial pour relever efficacement de nouveaux défis tels que le changement climatique, le développement durable, le contrôle des frontières, la surveillance maritime et la sécurité des citoyens de l'Union. L'émergence de ces nouvelles priorités de l'Union conduit à adopter de nouveaux modes de développement du programme. Les exigences de sécurité doivent être renforcées lors du développement des systèmes spatiaux européens afin de tirer pleinement profit des synergies entre les activités civiles et les activités de sécurité. Mais l'espace fait également partie d'une chaîne de valeur mondiale, qui fait face à des changements majeurs repoussant les limites traditionnelles du secteur spatial. Ce «nouvel espace» («New Space») est en train de révolutionner le secteur spatial, non seulement du point de vue technologique mais aussi du point de vue du modèle économique. L'espace attire de plus en plus d'entreprises et de chefs d'entreprise, qui parfois n'ont pas d'expérience dans ce domaine. Il est donc essentiel que l'Union soutienne activement l'ensemble du secteur spatial, en particulier la recherche et le développement, les start-up et les incubateurs d'entreprises présents dans ce secteur. Cette proposition de règlement fait partie des mesures prises à la suite de la communication «Stratégie spatiale pour l'Europe». Un programme spatial pleinement intégré permettra de regrouper l'ensemble des activités menées par l'Union dans ce domaine hautement stratégique. Il fournira un cadre cohérent pour les futurs investissements et offrira une plus grande visibilité et une plus grande souplesse. Il permettra finalement, grâce à des gains d'efficacité, le déploiement de nouveaux services liés au domaine spatial qui bénéficieront à tous les citoyens de l'UE. La proposition de règlement simplifie et rationalise considérablement l'acquis actuel de l'Union en réunissant en un seul texte et en harmonisant la quasi-totalité des règles contenues jusqu'ici dans des règlements ou décisions distincts. Il en résulte une visibilité accrue de la politique spatiale de l'Union, qui reflète le rôle d'acteur de premier plan qu'elle entend jouer à l'avenir dans le domaine de l'espace sur la scène internationale.

Le dossier précité peut être consulté sur le site web www.ipex.eu. Vous trouverez la liste des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 9 au 15 juin 2018 ainsi que les résumés des documents méritant un examen détaillé sur le portail de la Chambre.

Veuillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations très distinguées.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés